

Municipalité de Saint-Édouard

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Édouard, tenue au Centre communautaire situé au 405 porte C, montée Lussier, le 2 août 2022 à 20h00, à laquelle étaient présents :

La conseillère et les conseillers :

Pierrette Raymond Sébastien Tremblay Alexandre Bastien Alain Dumouchel Jean Michel Dupuis

Formant quorum sous la présidence de monsieur Marc Gaudreau, maire suppléant de Saint-Édouard.

Monsieur Idanuel Vallejos, Directeur général adjoint, était présent et agissait en tant que secrétaire d'assemblée.

- 1. Ouverture de la séance
- 2. Lecture de l'ordre du jour
- 3. Adoption de l'ordre du jour
- 4. Première période de questions du public sur l'ordre du jour
- 5. Dépôt de la correspondance du mois
- 6. LÉGISLATION
 - 6.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juillet 2022 ;

7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE, RESSOURCES HUMAINES ET AFFAIRES JURIDIQUES

- 7.1 Paiement de la liste des comptes fournisseurs du mois ;
- 7.2 Dépôt de la démission de monsieur Daniel Racette au poste de maire de la municipalité ;
- 7.3 Nomination d'un nouveau signataire du compte bancaire en remplacement du maire démissionaire ;
- 7.4 Nomination d'un signataire du compte bancaire en cas d'impossibilité de signer de l'un des signataires principaux ;
- 7.5 Nomination de monsieur Idanuel Vallejos au poste de Directeur Général et greffier-trésorier.
- 8. GESTION DE L'HYGIÈNE DU MILIEU

Aucun dossier.

9. GESTION DE LA SÉCURITÉ CIVILE ET DE L'INCENDIE

Aucun dossier.

10. GESTION DES TRAVAUX PUBLICS

- 10.1 Octroi d'un contrat à l'entreprise ADE Inc. pour des travaux de scellement des regards d'égout pour un montant budgétaire de 44 764,20 \$ plus les taxes applicables ;
- 10.2 Acceptation finale des travaux de remplacement du ponceau de la rue Principale, réalisés en 2021 et libération de la retenue de 5%;
- 10.3 Ouverture d'un poste d'opérateur de machinerie pour le déneigement des rues ;
- 10.4 Achat d'un charriot élévateur à monsieur Michel Thibert pour la somme de 5 000\$;
- 10.5 Location du garage commercial situé au 142, rue Principale à monsieur Michel Thibert ;
- 10.6 Autorisation de présenter une demande de subvention dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale, volets Redressement et Accélération du Ministère des Transports du Québec.

11 GESTION DES LOISIRS, CULTURES ET COMMUNICATIONS

11.1 Adoption des modifications à la Politique de prêts de la Bibliothèque de Saint-Édouard.

12 GESTION DE L'AMÉNAGEMENT, URBANISME, DÉVELOPPEMENT ET ENVIRONNEMENT

- 12.1 Résolution d'appui à une demande d'autorisation à la CPTAQ.
- 13 DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTION
- 14 VARIA
- 15 CLÔTURE DE LA SÉANCE
- 15 1 Levée de l'assemblée



À 20 : 00, monsieur le maire suppléant, ouvre la séance.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. 22-08-123 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 2 août 2022, tel que rédigé.

Vote des membres du conseil :			PROPOSEUR (P)	VOTE POUR	(0)	
#1 – Sébastien Tremblay	0	#5 – Jean Michel Dupuis	Р	ABSENT (A)	VOTE CONTRE	(N)
# 2 – Alexandre Bastien	0	# 6 – Pierrette Raymond	0	ADOPTE A L'UNANIMITE		✓
#3 – Alain Dumouchel	0	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE		
# 4 – Marc Gaudreau		Maire suppléant :		REJETE		

4. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC SUR L'ORDRE DU JOUR

5. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE DU MOIS

Aucune correspondance n'a été déposée.

6. LÉGISLATION

6.1 - 22-08-124 – ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUILLET 2022

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juillet 2022, tel que rédigé et tel que soumis au conseil municipal.

Vote des membres du conseil :			PROPOSEUR (P)	V OTE P OUR	(O)	
#1 – Sébastien Tremblay	0	#5 – Jean Michel Dupuis	0	ABSENT (A)	VOTE CONTRE	(N)
# 2 – Alexandre Bastien	0	#6 – Pierrette Raymond	Р	ADOPTE A L'UNANIMITE		✓
#3 – Alain Dumouchel	0	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE		
# 4 – Marc Gaudreau		Maire suppléant :		REJETE		

7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE, RESSOURCES HUMAINES ET AFFAIRES JURIDIQUES

7.1 – 22-08-125 – PAIEMENT DE LA LISTE DES FOURNISSEURS DU MOIS

CONSIDÉRANT QUE la Direction générale, en vertu du *Règlement n° 2020-306 sur les règles de contrôle et de suivi budgétaire*, doit être préparer et déposer périodiquement au Conseil, lors d'une séance ordinaire, un rapport des dépenses qu'elle a autorisées ;

IL EST PROPOSÉ D'ACCEPTER l'inclusion des dépenses autorisées à la liste des comptes du mois et D'APPROUVER le paiement des factures correspondantes totalisant une somme de 129 892,29\$ et que ce rapport soit classé sous le numéro 2022-08 et considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution.

Vote des membres du conseil :			PROPOSEUR (P) VOTE	Pour (O)	
#1 – Sébastien Tremblay	0	#5 – Jean Michel Dupuis	0	ABSENT (A) VOTE	CONTRE (N)
# 2 – Alexandre Bastien	0	# 6 – Pierrette Raymond	0	ADOPTE A L'UNANIMITE	
# 3 – Alain Dumouchel	Р	Maire:		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Marc Gaudreau		Maire suppléant :		REJETE	

7.2 – 22-08-126 – DÉPÔT DE LA DÉMISSION DE MONSIEUR DANIEL RACETTE AU POSTE DE MAIRE DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT QUE monsieur Daniel Racette a déposé une lettre de démission du poste de maire en date du 25 juillet 2022 ;

IL EST PROPOSÉ D'ACCEPTER la démission de monsieur Daniel Racette du poste de maire. ET d'enclencher le processus électoral afin d'élire une nouvelle personne au poste de maire de la Municipalité de Saint-Édouard.



Vote des membres du conseil :			PROPOSEUR (P)	VOTE POUR	(0)	
#1-Sébastien Tremblay	0	#5 – Jean Michel Dupuis	0	ABSENT (A)	VOTE CONTRE	(N)
# 2 – Alexandre Bastien	Р	#6 – Pierrette Raymond	0	ADOPTE A L'UNANIMITE		1
#3 – Alain Dumouchel	0	Maire :		ADOPTE A LA MAJO	RITE	
#4 – Marc Gaudreau		Maire suppléant :		REJETE		

<u>7.3 – 22-08-127 – NOMINATION D'UN NOUVEAU SIGNATAIRE DU COMPTE BANCAIRE EN REMPLACEMENT DU MAIRE DÉMISSIONAIRE</u>

CONSIDÉRANT QUE le compte de banque de la Municipalité de Saint-Édouard requière la signature de deux personnes en tout temps ;

CONSIDÉRANT QU'il est à propos de nommer une personne en remplacement de monsieur Daniel Racette ;

IL EST PROPOSÉ D'AUTORISER monsieur Marc Gaudreau maire suppléant, à titre de signataire autorisé au compte bancaire auprès du Mouvement Desjardins.

Vote des membres du conseil :			PROPOSEUR (P)	VOTE POUR	(0)	
#1 – Sébastien Tremblay	Р	#5 – Jean Michel Dupuis	0	ABSENT (A)	VOTE CONTRE	(N)
#2 – Alexandre Bastien	0	#6 – Pierrette Raymond	0	ADOPTE A L'UNANIMITE		1
#3 – Alain Dumouchel	0	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE		
#4 – Marc Gaudreau		Maire suppléant :		REJETE		

7.4 – 22-08-126 – NOMINATION D'UN SIGNATAIRE DU COMPTE BANCAIRE EN CAS D'IMPOSSIBILITÉ DE SIGNER DES DEUX SIGNATAIRES PRINCIPAUX

CONSIDÉRANT QUE le compte de banque de la Municipalité de Saint-Édouard requière la signature de deux personnes en tout temps ;

IL EST PROPOSÉ D'AUTORISER monsieur Alain Dumouchel conseiller, à titre de signataire autorisé au compte bancaire auprès du Mouvement Desjardins, dans tous les cas où l'un des signataires principaux se trouverait dans l'impossibilité de signer.

Vote des membres du conseil :			PROPOSEUR (P) VOTE POUR	(0)	
#1-Sébastien Tremblay	0	#5 – Jean Michel Dupuis	0	ABSENT (A) VOTE CONTRE	(N)
#2 – Alexandre Bastien	0	# 6 – Pierrette Raymond	Р	ADOPTE A L'UNANIMITE	V
#3 – Alain Dumouchel	0	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Marc Gaudreau		Maire suppléant :		REJETE	

7.5 – 22-08-129 – NOMINATION DE MONSIEUR IDANUEL VALLEJOS AU POSTE DE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER

CONSIDÉRANT QU'en vertu du premier alinéa de l'article 210 du Code municipal du Québec : «Toute municipalité doit avoir un directeur général, qui en est le fonctionnaire principal, et un greffier-trésorier » ;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Vallejos excerce depuis le 15 avril les fonctions de Directeur général adjoint et qu'à ce titre il assume les responsabilités de directeur général étant donné la vacance de ce poste.

IL EST PROPOSÉ DE NOMMER monsieur Idanuel Vallejos au poste de Directeur général et greffiertrésorier de la Municipalité de Saint-Édouard. ET QU'une période de probation de six (6) mois soit applicable rétroactivement au 1^{er} juillet 2022. QU'à tout moment durant la période de probation le conseil de la municipalité de Saint-Édouard peut mettre fin au lien d'emploi. ET QUE, monsieur Marc Gaudreau, maire suppléant soit autorisé à signer le contrat de travail de monsieur Idanuel Vallejos.

Vote des membres du conseil :			PROPOSEUR (P) VOTE POUR	(0)	
#1 – Sébastien Tremblay	0	#5 – Jean Michel Dupuis	0	ABSENT (A) VOTE CONTR	E (N)
#2 – Alexandre Bastien	Р	#6 – Pierrette Raymond	0	ADOPTE A L'UNANIMITE	V
#3 – Alain Dumouchel	0	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Marc Gaudreau		Maire suppléant :		REJETE	

8. GESTION DE L'HYGIÈNE DU MILIEU

Aucun dossier

9. GESTION DE LA SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIE

Aucun dossier



10. GESTION DES TRAVAUX PUBLICS

<u>10.1 – 22-08-130 – OCTROI D'UN CONTRAT À L'ENTREPRISE ADE INC. POUR DES TRAVAUX DE SCELLEMENT DES REGARDS D'ÉGOUT POUR UN MONTANT BUDGÉTAIRE DE 44 764.20\$ PLUS LES TAXES APPLICABLES.</u>

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Édouard a procédé à un appel d'offres sur invitation auprès de deux entreprises ;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise ADE Inc. a présenté la soumission la moins onéreuse ;

IL EST PROPOSÉ D'ACCORDER le contrat dans le cadre de l'appel à soumission l'entreprise ADE Inc. Offre de soumission #ADE-22E-436. ET QUE le coût des travaux soit financé à même le budget de fonctionnement général de la municipalité. ET QUE la dépense soit comptabilisée au poste budgétaire #02-41500-521 Entretien et réparation — Réseau, conduites.

Vote des membres du conseil :			PROPOSEUR (P) VOTE POUR	(O)	
#1 – Sébastien Tremblay	Р	#5 – Jean Michel Dupuis	0	ABSENT (A) VOTE CONTRE	(N)
# 2 – Alexandre Bastien	0	# 6 – Pierrette Raymond	0	ADOPTE A L'UNANIMITE	
#3 – Alain Dumouchel	0	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Marc Gaudreau		Maire suppléant :		REJETE	

10.2 – 22-08-131 – ACCEPTATION FINALE DES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DU PONCEAU DE LA RUE PRINCIPALE RÉALISÉS EN 2021 ET LIBÉRATION DE LA RETENUE DE 5%

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à des travaux de remplacement d'un ponceau sur la rue Principale en 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE la firme ALPG Consultants Inc. a produit l'inspection des travaux ;

CONSIDÉRANT QUE la firme ALPG Consultants Inc. a transmis à la municipalité une recommandation de paiement et de réception définitive des travaux d'installation du ponceau sur la rue Principal NRéf. : 2021-206 ;

IL EST PROPOSÉ D'ACCEPTER la recommandation de paiement et réception définitive des travaux d'installation du ponceau de la rue Principale. Dossier #2021-206. ET QUE soit libérée la retenue de 5% au bénéfice de l'entrepreneur : Groupe Apogée Inc. soit un montant de 5 626.25\$, taxes incluses.

Vote des membres du conseil :			PROPOSEUR (P) VOTE POUR	(O)	
#1-Sébastien Tremblay	Р	#5 – Jean Michel Dupuis	0	ABSENT (A) VOTE CONTI	RE (N)
# 2 – Alexandre Bastien	0	#6 – Pierrette Raymond	0	ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
#3 – Alain Dumouchel	0	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Marc Gaudreau		Maire suppléant :		REJETE	

10.3 – 22-08-132 – OUVERTURE D'UN POSTE D'OPÉRATEUR DE MACHINERIE POUR LE DÉNEIGEMENT DES RUES DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Édouard effectue le déneigement des rues en régie interne par le Service des travaux publics ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité requière les services d'un opérateur de machinerie pour joindre l'équipe des travaux publics ;

CONSIDÉRANT QUE la saison hivernale doit être préparée dans les prochaines semaines ;

IL EST PROPOSÉ D'AUTORISER l'ouverture d'un poste d'opérateur de machinerie pour le déneigement des rues de la municipalité. ET QUE soit formé un comité afin d'examiner les candidatures à recevoir.

Vote des membres du cons	eil :			PROPOSEUR (P) VOTE POUR	(O)
#1 – Sébastien Tremblay	Р	#5 – Jean Michel Dupuis	0	ABSENT (A) VOTE CONTRE	(N)
# 2 – Alexandre Bastien	0	#6 – Pierrette Raymond	0	ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
#3 – Alain Dumouchel	0	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Marc Gaudreau		Maire suppléant :		REJETE	

10.4 – 22-08-133 – ACHAT D'UN CHARRIOT ÉLÉVATEUR À MONSIEUR MICHEL THIBERT

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Édouard désire se porter acquéreure du charriot élévateur de monsieur Michel Thibert, domicilié au 142, Principale ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a convenu avec le vendeur d'un prix de vente de 5 000\$ incluant les taxes ;



IL EST PROPOSÉ D'AUTORISER l'achat du charriot élévateur de monsieur Michel Thibert pour la somme de 5 000\$ taxes incluses. ET QUE la dépense soit comptabilisée dans le poste budgétaire 02-32000-522 Entretien et réparation — Garage municipal.

Vote des membres du conseil :			PROPOSEUR (P) VOTE POUR ((0)	
#1 – Sébastien Tremblay	Р	#5 – Jean Michel Dupuis	0	ABSENT (A) VOTE CONTRE (N)
# 2 – Alexandre Bastien	0	#6 – Pierrette Raymond	0	ADOPTE A L'UNANIMITE	1
#3 – Alain Dumouchel	0	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
#4 – Marc Gaudreau		Maire suppléant :		REJETE	

10.5 – 22-08-134 – LOCATION DU GARAGE COMMERCIAL SITUÉ AU 142, PRINCIPALE À MONSIEUR MICHEL THIBERT

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Édouard désire louer le garage commercial de monsieur Michel Thibert, domicilié au 142, Principale ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a convenu avec monsieur Michel Thibert d'un prix de location de 1 750\$ par mois, chauffage au frais de la Municipalité ;

IL EST PROPOSÉ D'AUTORISER la location du garage situé au 142, rue Principale pour la somme de 1 750\$ par mois, plus les taxes applicables. ET QUE la dépense soit imputée au budget de fonctionnement général. ET QUE le maire suppléant ou la direction générale soient autorisés à signer le bail de location.

Vote des membres du conseil :			PROPOSEUR (P)	VOTE POUR	(0)	
#1-Sébastien Tremblay	0	#5 – Jean Michel Dupuis	0	ABSENT (A)	V OTE C ONTRE	(N)
#2 – Alexandre Bastien	Р	#6 – Pierrette Raymond	0	ADOPTE A L'UNANIMITE		
#3 – Alain Dumouchel	0	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE		
#4 – Marc Gaudreau		Maire suppléant :		REJETE		

10.6 – 22-08-135 – DEMANDE D'AUTORISATION DE PRÉSENTER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MTQ DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLETS REDRESSEMENT ET ACCÉLÉRATION

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Édouard a pris connaissance des modalités d'application des volets Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

CONSIDÉRANT QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes locales de niveau 1 et/ou 2 et que, le cas échéant, celles visant le volet Redressement sont prévues à la planification quinquennale ou triennale du plan d'intervention ayant obtenu un avis favorable du Ministère des Transports ;

CONSIDÉRANT QUE seul les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Édouard s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère ;

CONSIDÉRANT QUE le chargé de projet de la municipalité, Monsieur Chad Whittaker, représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Édouard choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante : l'estimation détaillée du coût des travaux ;

IL EST PROPOSÉ D'AUTORISER la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles. ET QUE le conseil confirme son engagement à faire réaliser ces travaux selon les modalités d'application en vigueur, reconnaissant que, en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, ET le conseil certifie que monsieur Idanuel Vallejos, directeur général et greffier-trésorier est dûment autorisé à signer tout document ou entente à cet effet avec le Ministre des Transports.

Vote des membres du conseil :			PROPOSEUR (P)	VOTE POUR	(0)	
#1 – Sébastien Tremblay	0	#5 – Jean Michel Dupuis	0	ABSENT (A)	VOTE CONTRE	(N)
# 2 – Alexandre Bastien	0	#6 – Pierrette Raymond	0	ADOPTE A L'UNANIMITE		
#3 – Alain Dumouchel	Р	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE		
# 4 – Marc Gaudreau		Maire suppléant :		REJETE		

11. GESTION DES LOISIRS, CULTURES ET COMMUNICATIONS



11.1 – 22-08-136 – ADOPTION DES MODIFICATIONS À LA POLITIQUE DE PRÊTS DE LA BIBLIOTHÈQUE DE SAINT-ÉDOUARD

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Édouard s'est doté d'une Politique de prêts à la Bibliothèque ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité juge à propos de procéder à la modification de sa Politique par l'insertion des dispositions suivantes :

- 1. Ajout à l'article 6 la mention suivante : Le nombre maximal de prêt, pour les jeux de société, est limité à 1 (un) ;
- 2. Ajout à l'article 6 la mention suivante : Aucune réservation, pour les jeux de société, n'est permise ;
- 3. Ajout à l'article 7 la mention suivante : La durée du prêt, pour les jeux de société, est de 2 semaines (14 jours) :
- 4. Ajout à l'article 8 la mention suivante : Aucun renouvellement, pour les jeux de société, n'est autorisé ;
- 5. Ajout à l'article 10, à la section <u>Pièces manquantes ou perdues</u>, la mention suivante : l'abonné dispose d'une semaine pour rapporter les pièces manquantes ;
- 6. Ajout à l'article 10, à la section <u>Coût de remplacement</u>, Un coût de remplacement sera facturé à l'abonné correspondra au coût d'achat du jeu, incluant TPS et TVQ et à ce montant sera ajouté des frais de préparation matérielle de 5 \$.

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER les modifications présentées ci-haut à la Politique de prêts de la Bibliothèque de Saint-Édouard.

Vote des membres du conseil :			PROPOSEUR (P)	VOTE POUR	(O)	
#1 – Sébastien Tremblay	0	#5 – Jean Michel Dupuis	0	ABSENT (A)	VOTE CONTRE	(N)
# 2 – Alexandre Bastien	0	#6 – Pierrette Raymond	Р	ADOPTE A L'UNANIMITE		✓
# 3 – Alain Dumouchel	0	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE		
# 4 – Marc Gaudreau		Maire suppléant :		REJETE		

12. GESTION DE L'AMÉNAGEMENT, URBANISME, DÉVELOPPEMENT ET ENVIRONNEMENT

12.1 – 22-08-137 – DEMANDE D'AUTORISATION D'ALIENATION A LA CPTAQ – LOT 3 992 299, 252, RANG LAFRENIERE

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Jimmy Bombardier dépose une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) afin d'aliéner une partie du lot 3 992 299 ;

CONSIDÉRANT QUE la subdivision du lot de 5 000 mètres carrés en deux lots de 2 500 mètres carrés est conforme au règlement de lotissement no. 2015-260 ;

CONSIDÉRANT QUE le lot 3 992 299 d'une superficie de 5 000 mètres carrés est en droit acquis pour l'utilisation à une fin autre que l'agriculture ;

CONSIDÉRANT QUE le but de la demande est de subdiviser le lot 3 992 299 afin d'y construire une nouvelle résidence unifamiliale ;

CONSIDÉRANT QUE l'action d'aliéner, de subdiviser et de construire une nouvelle résidence unifamiliale sur le lot 3 992 299, 252 rang Lafrenière, en droit acquis n'a pas ou a peu d'impact sur l'agriculture ;

IL EST PROPOSÉ QUE la municipalité de Saint-Édouard appuie la demande d'autorisation d'aliénation à la CPTAQ pour le lot 3 992 299, 252, rang Lafrenière.

Vote des membres du conseil :			PROPOSEUR (P)	VOTE POUR	(O)	
#1-Sébastien Tremblay	0	#5 – Jean Michel Dupuis	Р	ABSENT (A)	VOTE CONTRE	(N)
# 2 – Alexandre Bastien	0	#6 – Pierrette Raymond	0	ADOPTE A L'UNANIMITE		✓
# 3 – Alain Dumouchel	0	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE		
# 4 – Marc Gaudreau		Maire suppléant :		REJETE		

13. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Manon Boulé, domiciliée au 2 Senécal, a demandé des informations en relation avec le chantier de construction du future 145, Principale.

14. VARIA



15. CLÔTURE DE LA SÉANCE

15.1 – 22-08-138 – LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

II EST PROPOSÉ DE LEVER la présente séance à 20:47

Vote des membres du conseil :			PROPOSEUR (P)	VOTE POUR	(0)	
#1 – Sébastien Tremblay	0	#5 – Jean Michel Dupuis	0	ABSENT (A)	VOTE CONTRE	(N)
# 2 – Alexandre Bastien	0	# 6 – Pierrette Raymond	Р	ADOPTE A L'UNANIMITE		1
#3 – Alain Dumouchel	0	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE		
#4 – Marc Gaudreau		Maire suppléant :		REJETE	,	

Marc Gaudreau Maire suppléant danuel Vallejos

Directeur général adjoint

